

REVUE DE PRESSE



18 DECEMBRE 2018

> 07 JANVIER 2019



Lundi 17 décembre 2018 / Bainville-sur-Madon

Contes de Noël au menu



Une vingtaine de paires d'oreilles à l'écoute.

La bibliothèque s'est parée de son habit de Noël pour inviter les jeunes lecteurs à écouter des contes. Les rennes, incontournables compagnons de mission du père Noël, ou encore ces araignées qui ont tissé leurs toiles, décorant le sapin de façon très écologique, étaient les héros de belles histoires. La fin de matinée s'est conclue par une activité manuelle.

Dimanche 23 décembre 2018 / Méréville

Le conte est bon à la médiathèque



La féerie des histoires racontées par Michèle

Michèle, la conteuse d'histoires, a émerveillé les enfants pour le dernier rendez-vous de l'année à la médiathèque. Avec des contes de Noël évidemment, des histoires du vieux bonhomme rouge et des lutins.

La fenêtre magique, la moufle, le père Noël et les fourmis... jusqu'aux livres théâtre, y en a eu pour toutes les oreilles.

Ensuite ce fut la minute créative, avec cette année, la customisation des rennes du père Noël. A l'aide de dessins, cotons, collage, coloriage... les bambins ont revu et redessiné les fidèles compagnons du père Noël.

La prochaine aventure se tiendra le samedi 2 février 2019, avec un nouveau challenge dans le cadre des thèmes de la Filoche, sur les émotions ! Chaque enfant devra exprimer une ou plusieurs émotions.

A l'issue du casting photos, une exposition sera montrée par le biais du réseau de la bibliothèque.

Les places étant limitées, inscrivez vos enfants dès maintenant sur le site www.lafiloche.fr

Dimanche 30 décembre 2018 / Viterne

Ordures ménagères : les bacs pucés sont disponibles

Les habitants peuvent venir chercher leur bac pucé samedi 5 janvier 2019 de 10 h à 15 h, dans les anciens locaux du BIHR environnement rue Louis Martin à côté du pôle technique de la CCMM.

Ils doivent se munir de leur taxe d'habitation, d'une pièce d'identité, de la feuille de dotation dûment complétée et signée et doivent rapporter le bac actuel.

Lundi 31 décembre 2018 / Maron

Ordures ménagères : du changement

A partir du 1^{er} janvier 2019, grand changement dans le ramassage des bacs noirs et sacs bordeaux. La communauté de communes Moselle et Madon a doté les bacs noirs d'une puce permettant de comptabiliser le nombre de fois où le bac sera sorti pour un ramassage. Celui-ci se fera toutes les semaines et tous les 15 jours pour les sacs jaunes. Le couvercle de votre bac noir doit être fermé, sinon il vous sera compté deux levées. Si vous ne pouvez ranger votre bac, et qu'il reste sur le bord de la route, il est possible d'avoir un lien rouge « bac à ne pas vider » fourni par la CCMM que vous placerez sur votre poignée de bac. Pour les serrures installées sur les bacs ce sera du cas par cas, étudié par la CCMM. Seuls les sacs bordeaux seront collectés, ils sont disponibles à la CCMM, 39 allée Louis Martin à Neuves-Maisons.

Nouveauté pour les sacs jaunes, afin de vous permettre de faire encore plus le tri, dorénavant, tous les emballages plastiques comme pots de yaourts, emballage des packs, barquettes viande, légumes sont désormais autorisés, pas besoin de les laver.

Renseignements : CCMM ou au 03.83.26.01.57, ou dans votre mairie de résidence. Pensez à trier papiers, verres et vêtements et les déposer dans les conteneurs. Pensez aussi à la déchetterie.



COMMUNES

CCMM

Mardi 18 décembre 2018 / Maron

Travaux et convention au menu

Lors du conseil municipal de mercredi, il a été question d'une convention entre la municipalité et la Com'com pour le contrôle des poteaux d'incendie. Ceux-ci étaient auparavant vérifiés par les pompiers. Dorénavant c'est à la commune de s'en charger tous les ans. La Com'com Moselle et Madon a donc proposé de les vérifier pour un tarif de 30 € par poteau, au lieu de 50 €. Les réparations restent à charge de la municipalité. La convention a été votée.

Des travaux rue de Flavigny

Des travaux concernant les trottoirs sont envisagés, une demande de subvention pour ceux-ci a été demandée par la mairie.

Démission

Suite à la démission de Florence Audureau, du SIS et du CCAS, elle est remplacée au SIS par Sandrine Jacquot, et au CCAS par Michel Vinck.

Il a été proposé par le Centre de Gestion un médiateur pour les salariés et la collectivité. Celui-ci aura un coût de 50 € de l'heure si utilisation de ce service.

Contrat d'assurance prévoyance mutuelle

Les élus ont choisi l'option incapacité temporaire de travail + invalidité pour l'ensemble du personnel.

Affouages

Le prix du stère pour 2019-2020 et fixé à 8 €, un maximum de 10 stères par foyer.

Le public a demandé la permission de poser des questions, il a été essentiellement question du lotissement "Les Bosquets".

Les habitants dénoncent le manque d'informations à propos de ce projet, les élus répondent qu'ils peuvent venir en mairie pour avoir des informations.

Jeudi 20 décembre 2018 / Richardménil

Au fil du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni, ce lundi soir, sous la présidence de Xavier Boussert, maire de la commune.

Cinq points étaient à l'ordre du jour.

À commencer par le RIFSEEP (régime indemnitaire des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel). Ce régime, dont la mise en place est obligatoire, concerne 26 collaborateurs de la commune.

Le conseil a ensuite abordé le système des cartes jeunes : il permet à tout jeune de la commune, de moins de 18 ans, d'avoir une réduction de 15 € sur les cotisations versées aux associations. Cette différence est versée par la municipalité.

La commune a aussi décidé de prendre charge la totalité de la commande d'un livre sur l'histoire de Richardménil et récupérera l'argent avancé au fur et à mesure des ventes du livre dans le cadre de la convention de participation.

Le conseil a voté l'admission en non-valeur d'un reliquat de non-versement de la location d'un paquis communal datant de 2005.

Pour finir, l'adhésion au service informatique des maires de Meurthe-et-Moselle a été renouvelée. L'adhésion annuelle a été entérinée jusqu'en 2023.

Tous ces points ont été adoptés à l'unanimité. L'ordre du jour terminé, le maire a répondu à quelques questions diverses, sur l'installation de la fibre prévue au cours de l'année 2020 ou encore sur l'enquête en cours concernant le changement de carte scolaire.

Jeudi 20 décembre 2018 / Flavigny-sur-Moselle

Le conseil en bref

Lors de la dernière réunion du conseil, les élus ont fixé les taux des tarifs de location des salles, des pâtis communaux, des concessions... Seule la salle du foyer socioculturel a subi une augmentation (80 € au lieu de 55). Le renouvellement du contrat enfance jeunesse a été adopté pour la période 2018/2019. La convention d'objectifs avec Familles rurales (Resto loisirs - Flamini) a été signée pour la période 2018/2021.

La régularisation pour paiement mise à disposition des animateurs de Resto loisirs pour les TAP a été faite. La décision budgétaire modificative 2018/02 a été adoptée pour compléter le financement du projet intergénérationnel.

Suite au jugement du 27/11/18, le tribunal administratif a débouté la société JBR de sa requête à l'encontre de la commune de Flavigny et l'a condamné à payer le solde du marché soit 2.860,09 € émis le 6/10/16 et les dépens pour 1.500 €.

Vendredi 21 décembre 2018 / Neuves-Maisons

La fibre arrive à grande vitesse

Lors du dernier conseil communautaire qui s'est tenu dans la salle polyvalente de Sexey-aux-Forges, l'évolution de la compétence petite enfance était à l'ordre du jour. Il a été rappelé qu'en parallèle de la structuration du CIAS, une réflexion était conduite sur l'opportunité du transfert de la compétence à la CCMM. Filipe Pinho, président de la communauté de communes Moselle et Madon, a expliqué les plus-values pour les habitants avec un service qui permettra de présenter une offre complète, équitable et cohérente quel que soit son lieu de résidence sur le territoire. Le financement sera réparti entre les 19 communes. Après un long débat, la délibération a été adoptée avec 5 abstentions.

Filipe Pinho a ensuite présenté le projet de déploiement du très haut débit sur le territoire de Moselle et Madon orchestré par la Région Grand Est. Selon le calendrier transmis, le déploiement de la fibre interviendra entre 2018 et 2023 et concernera l'ensemble des habitants et entreprises des 19 communes. Si l'essentiel des coûts est pris en charge par l'Etat et la région, une contribution de 1,4 million d'euros sera à la charge de la CCMM. Pour le financement, les élus ont adopté à l'unanimité la répartition de cette dépense à hauteur de 75 % pour la communauté de communes et de 25 % à la charge des 19 communes en fonction du nombre d'habitants.

Enfin, dans le cadre adopté en décembre 2015 qui prévoyait une évolution des prix de l'eau et de l'assainissement pour la durée du mandat, les élus ont validé l'augmentation de 15 centimes pour le prix de l'eau et la répercussion de 1,6 % pour l'assainissement. Sur ce dernier point, le tarif solidaire qui a permis une aide à plus de 1 000 ménages prendra fin en 2018. La CCMM souhaite verser à nouveau les « chèques eau » mais que cela ne pourra intervenir qu'en 2019 sous réserve que la loi le permette.

Vendredi 21 décembre 2018 / Pont-Saint-Vincent

Amener la poste à la mairie

Lors du conseil municipal, M. Macheret, adjoint au Maire, a donné des informations concernant le projet de « la poste », en effet la poste actuelle va fermer. Pour que les habitants ne soient pas obligés d'aller dans une autre commune, M. le Maire et le conseil municipal ont accepté de prendre le relais en installant la poste dans les locaux de la Mairie. Pour ce faire, il faut envisager des travaux : agrandissement de la porte entrée, mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite, installation de barreaux à chaque fenêtre, cloison, électricité, informatique, porte électrique... Pour un montant de 23.400 € HT. Il faudra aussi former 3 employés communaux. Une indemnité de 1 015 € par mois sera allouée pour le personnel détaché à la poste, qui sera prise en charge par la poste. L'ouverture est normalement prévue fin mars 2019. Une réunion avec toutes les personnes concernées par ce projet aura lieu ultérieurement.

Autre dossier, la sécurité pour les riverains des sentiers rue des Cazottes et rue d'Alsace. Le renouvellement de cet accord est important car il donne l'autorisation aux riverains d'entourer et d'entretenir la partie du sentier bordant leur propriété afin d'être en sécurité face aux cambriolages.

Un autre sujet houleux entre M. le Maire et l'opposition concernant une demande de subvention pour des travaux aux écoles primaires et maternelles a été abordé.

Les deux parties ne sont pas d'accord sur la nature des travaux demandés par le Maire (peinture, WC et tisanière), l'opposition demande à ce que la subvention soit réclamée pour toute une liste de travaux à réaliser dans les écoles et pas seulement pour une partie. Ils ont quand même accepté de voter oui pour la demande de subvention.

Enfin, les horaires de travail du personnel passeront de 39 heures à 35 heures.

Samedi 22 décembre 2018 / Chavigny

Une mairie flambant neuve



La mairie rénovée donne une belle image de la commune.

Après plusieurs mois de travaux, le bâtiment est désormais bien isolé, avec une façade et des huisseries toutes neuves et des éclairages révisés.

Finis les échafaudages et les filets de protection ! Les habitants de Chavigny peuvent désormais prendre plaisir à se rendre dans leur belle mairie. Après plusieurs mois de travaux, le bâtiment est un réel plaisir pour les yeux.

La réception de ces travaux de rénovation énergétique a eu lieu dernièrement en présence des élus et des trois entreprises locales qui sont intervenues sur le chantier : Alain Bastien au titre de l'isolation extérieure, Nicolas Toiture au titre des couvertures et Francis Sacomandi au titre de la menuiserie. La gêne ainsi occasionnée est enfin terminée.

Cette réception s'est effectuée sans réserve. De plus, on ne peut que se réjouir du confort apporté en termes de chauffage, avec un montant de factures qui sera certainement minoré. Il est important de rappeler que ces travaux ont bénéficié d'une subvention à hauteur de 80 %.

Lundi 24 décembre 2018 / Neuves-Maisons

Le président de Neuves-Maisons Demain reçu par le préfet

Président de Neuves-Maisons Demain, Guy Bernard a été reçu par le préfet Eric Freysselinard avec quatre membres de l'association.

Cette rencontre a fait suite à l'interdiction par le maire de manifester en ville en tant que gilets jaunes. Elle a permis d'exposer au préfet plusieurs doléances concernant la commune ou la communauté de communes de Moselle et Madon, portés par le groupe NMD, à savoir la taxe sur l'électricité, la majoration du prix de l'eau, du ramassage des ordures ménagères, le prix de la nouvelle piscine et le montant élevé de la rénovation du Zublin, monument historique. La réunion a duré plus d'une heure.

Le président de NMD a apprécié un « dialogue très constructif », la « qualité de l'accueil et du sérieux de l'écoute » du préfet.

Petit conseil de fin d'année

Frais de scolarité. Une participation aux frais de fonctionnement, demandé par le maire de Neuves-Maisons, pour un enfant de la commune inscrit en classe locale pour l'inclusion scolaire dans sa commune, soit une somme de 786 € pour l'année, a été acceptée par les conseillers municipaux.

Affouages. Le prix du stère est fixé à 8 €. Malgré plusieurs demandes, une parcelle n'a pas été affectée à la forêt communale.

Baux. Le bail de chasse doit être modifié et la redevance annuelle est fixée à 2.780€ au lieu de 3.000 €.

Convention entre la communauté de communes pour la vérification des poteaux incendies. Ceux-ci étaient auparavant vérifiés par le SDIS. Le prix est fixé à 30 € par poteau.

Les vérifications se feront chaque année par tiers sauf la première fois où tous les poteaux seront vérifiés. Ils sont au nombre de 35.

Vendredi 28 décembre 2018 / Xeuilley

Au fil du conseil municipal

Adhésion à la société publique locale : le conseil à l'unanimité approuve la souscription au capital de la SPL à hauteur de 400 € correspondant à 4 actions de 100 € chacune.

Insertion publicitaire et rémunération intervenant pour le bulletin municipal 2018 : le conseil municipal accepte les tarifs de publication ci-après : 1/8 de page pour 55 €, 1/4 de page pour 75 €, 1/2 de page pour 120 € et une page intérieure pour 200 €. Il valide une indemnité de 420 € à Guy Renaudin en compensation de son aide apportée à l'élaboration et à la mise en page du bulletin municipal.

Tarif accueil de loisirs : Mme Florentin propose de reconduire le tarif du repas de 4 € en accord avec le RPIC Xeuilley-Théod pour la période du 1er janvier 2019 au 31 août 2019, vote à l'unanimité.

Recouvrement consommation d'eau : le conseil approuve l'établissement d'un titre de recette d'un montant de 988,79 € à la SCEA Lait Tiers de Xeuilley, pour 193 m³, relevé sur un compteur provisoire pour abreuver ses bêtes à proximité du stade de foot.

Création d'un poste d'adjoint technique contractuel : le maire propose la création de ce poste en anticipation de l'accroissement de l'activité saisonnière, au besoin, il sera pourvu, vote à l'unanimité.

Samedi 29 décembre 2018 / Messein

Au fil du conseil municipal

Loyers communaux : tenant compte de l'indice de référence des loyers, le conseil décide d'appliquer une majoration sur les logements communaux et locaux communaux à partir du 1^{er} janvier 2019. Le conseil décide de porter à partir du 1^{er} janvier le prix de location des parcelles du Pâtis des Îles à 227,03€ l'are par an, quel que soit l'emplacement. Une parcelle de terrain de 20 ares au lieu-dit Pâtis sous le village est louée pour 8,50 € l'are à la Sté JCR Paysage.

Vente d'un bâtiment de l'ancienne école

Le conseil décide de céder une annexe à M. et Mme Cutajar Emmanuel et M. et Mme Cutajar Jonathan au 7 rue des Marronniers pour un montant de 28.000€.

Activités périscolaires

Mise en place de trois activités : atelier pâtisserie, atelier intérieur et extérieur et atelier sport du 7 janvier 2019 au 7 février 2019, ces ateliers seront encadrées par l'équipe d'animation de la commune.

Tarifs cantine et garderie

Le conseil décide de mettre en place une facturation mensuelle à compter du 1^{er} janvier 2019 concernant le service de restauration et le service de garderie. Tarifs garderie, 1 enfant 2€/l'heure, pour 2 enfants 1,75€/l'heure et pour 3 enfants 1,50€/l'heure de la même famille.

Ces décisions ont été prises à l'unanimité.

Dimanche 30 décembre 2018 / Richardménil

Un vaste chantier à l'ordre du jour

Vendredi en fin d'après-midi, M. Bousert a convoqué le conseil municipal pour une dernière réunion en 2018 afin de présenter et de soumettre à approbation le projet définitif de « construction d'un groupe scolaire, périscolaire, et associatif » qui vise à regrouper les écoles, la cantine, les locaux associatifs, en restructurant le Centre bourg. Après avoir explicité les démarches réglementaires (appel à candidatures, compétences, choix final), il s'avère que c'est Toa Architectes qui a été retenu pour mener à bien ce vaste projet. Le maire a eu à répondre à de nombreuses interrogations, sur le coût, le financement, l'information auprès des enseignants, des parents d'élèves, le respect environnemental. Un dossier qui n'a pas fait l'unanimité et qui, après qu'un conseiller a claqué la porte, a tout de même été adopté par une majorité du conseil. M. Bousert a confirmé qu'il expliquerait le projet à la population et aux diverses associations à l'occasion des vœux du maire, le 16 janvier.

Jean-Paul Vinchelin passe la main

Il l'a annoncé lors de la cérémonie des vœux jeudi soir : le maire Jean-Paul Vinchelin ne se représentera pas aux élections municipales de mars 2020. Il passe le flambeau à son premier adjoint.



Remise de la médaille d'or à Michel Raoult par Pascal Schneider en présence de représentants du conseil municipal d'enfants.

Il va passer à la semaine de 35 heures, voire moins, pour ne se consacrer qu'à des activités familiales ou associatives. Le maire Jean-Paul Vinchelin a créé surprise et émotion en annonçant son retrait de la vie politique en mars 2020, date prévue des prochaines élections municipales. Il aura 73 ans et six mandats électifs (38 ans) au compteur. Il passera le flambeau à son premier adjoint Pascal Schneider, 60 ans, vice-président de la communauté de communes Moselle et

Madon et conseiller départemental, jeune retraité comme inspecteur des assurances et président du collectif associatif OCEAN.

Le maire a évoqué l'année passée marquée par la fête de la Fraternité, rappelant aussi les grands chantiers prévus au Zublin-Val-de-Fer et la rénovation de la rue Capitaine-Caillon ainsi que le lancement d'une étude sur le bourg-centre, soulignant « le concentré d'énergies, de solidarités et d'initiatives » du réseau associatif, constituant le « vivre ensemble ».

Parlant des actuelles « tensions sociales », il a rappelé qu'un « cahier de doléances » existait depuis 2001 à l'accueil de la mairie.

Filipe Pinho, président de la communauté de communes, a rappelé les travaux en cours (piscine), un port ouvert, et l'attractivité de la zone Brabois-Forestière. Pascal Schneider et le sénateur Olivier Jacquin ont évoqué les indispensables services publics.

Le député Dominique Potier a évoqué « une cité sportive et culturelle ». L'occasion d'attribuer à Michel Raoult, 79 ans, adjoint PCF à la culture, la médaille d'or régionale départementale et communale pour 36 années d'élu municipal, la plupart comme adjoint, depuis 1983. Il est à l'initiative du centre Jean-L'Hôte.

Gilets jaunes contre la majoration des taxes locales



Revendications locales pour les gilets jaunes

Présents depuis l'acte I au Point central, une dizaine de gilets jaunes étaient encore là ce samedi matin, sans perturber le trafic routier mais en distribuant plus de mille tracts aux automobilistes arrêtés aux feux rouges. Les tracts émanant de l'association Neuves-Maisons Demain s'élevaient contre l'augmentation de 15 centimes sur le m³ d'eau par la CCMM et l'instauration d'une taxe communale de 8,50 % sur l'électricité.



ACTUALITES

DIVERSES

Une conférence pour le climat



Un public venu en nombre pour assister à la conférence.

Pour sensibiliser la population face à l'urgence climatique, le pays des Terres de Lorraine a organisé 20 événements sur la transition énergétique.

Le vingtième rendez-vous, sous la forme d'une conférence, était organisé lundi 17 décembre à 17 h 30 au centre culturel Jean l'Hôte de Neuves-Maisons. « La mobilisation de tous est essentielle » lançait en

ouverture le député Dominique Potier, président du Pays des Terres de Lorraine, devant une salle noire de monde. Cette dernière rencontre, dont le titre était « Maintenant ou jamais », avait pour thème le changement climatique. Deux experts de renom, Jean Jouzel, du groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat et Pierre Larroutou ingénieur agronome délégué général du PACTE finance climat, avaient été invités pour mener la conférence. Pendant plusieurs heures, les conférenciers ont rappelé l'urgence, mais aussi comment il était possible d'agir chacun à son niveau. Pour terminer, la parole a été donnée au public, très impliqué et qui a pu poser de nombreuses questions.

« Nous sommes à un tournant »

Un climatologue reconnu au niveau mondial expliquait les leviers possibles pour lutter contre le réchauffement climatique au public lundi soir à Neuves-Maisons, tout en prônant un débat citoyen pour les choix à mettre en œuvre.



Eric Guilyardi, climatologue

Eric Guilyardi, climatologue, directeur de recherche au CNRS et membre du comité du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), expliquait mi-décembre à Neuves-Maisons ce qu'est le réchauffement climatique. « Le climat, c'est dire ce que vous devez acheter comme vêtements pour l'année. À la différence de la météo qui dit ce que vous devez porter aujourd'hui », définit le scientifique.

Au lendemain de la COP 24 achevée sur un bilan mi-figue mi-raisin, Eric Guilyardi reste optimiste : « Cela fait 25 ans que l'on donne l'alerte, les Accords de Paris n'ont que trois ans mais ça passe. C'est comme un supertanker qui file à 30 nœuds ; lui faire prendre un virage à 90°, c'est un peu difficile. Nous ne sommes plus en phase d'alerte, nous sommes à un tournant. On est dans une phase où on se demande concrètement qu'est-ce qu'on fait ? » Et lui, en tant qu'expert scientifique, n'apporte pas de solutions : « C'est aux politiques de prendre des décisions. Nous, on indique l'impact de chaque levier sur le climat. » Par exemple, dans le débat voiture essence, diesel ou électrique, sa réponse est technique : « Le transport représente 25 à 30 % des gaz à effet de serre. Quel que soit le mode sur la durée de vie du véhicule, c'est équivalent. La solution pour réduire l'émission de ces gaz, c'est l'autopartage et la limitation du nombre de voitures. » Mais il ne se place pas dans le camp d'une écologie par-dessus tout. « Je préfère un débat citoyen où la terre se réchauffe de 1° plutôt que l'on bascule dans une dictature sans réchauffement. » Il y a, dit-il, « beaucoup de choses à faire pour consommer moins de ressources avec les mêmes services ».

Savoir pour comprendre et participer

Il a aussi acquis des certitudes : « Dire que la terre est fichue ou au contraire qu'il n'y a rien, c'est pousser les gens à l'inaction. » L'homme souhaite aller à la rencontre des politiques, du grand public et des écoliers. « En France, l'expertise scientifique est peu présente autour des politiques. De même, il n'y a que 20 % des gens qui savent que le réchauffement climatique est issu des gaz à effet de serre. Il est important de savoir pour comprendre et pour participer. » Son intervention clôturait un cycle de 20 manifestations portées par Pays Terre de Lorraine regroupant quatre communautés de communes (Terres Toulaises, Moselle-et-Madon, Pays de Saintois et Pays de Colombey et Sud Toulais) qui va lancer son plan climat air énergie. « Le problème est global, mais les solutions sont locales pour mesurer l'impact et les stratégies d'adaptation. C'est vraiment la bonne échelle ces plans climat énergie. » Eric Guilyardi, joignant le geste à la parole, a tenu plus d'une heure de conférence et de débat buvant l'eau de sa gourde car « une petite bouteille d'eau consomme un tiers de son volume pour venir jusqu'à vous ».

Cédric CITRAIN

À quoi va ressembler le réseau Stan ?



Le choix du constructeur du matériel roulant de la nouvelle ligne de tram doit être désigné en décembre 2019. Une seule certitude : il s'agira d'un vrai tram.

À partir de 1^{er} janvier, Transdev passera officiellement la main à Keolis, nouveau délégataire de service public des transports dans la métropole. Qu'est-ce qui va changer pour le personnel et les usagers ?

Transdev Nancy emploie 790 personnes dont 563 conducteurs. L'effectif du réseau Stan ne changera pas en 2019 malgré le changement de délégataire au 1^{er} janvier. Le président de la métropole André Rossinot l'avait rappelé lors du conseil métropolitain du 23 novembre : l'arrivée de Keolis ne se traduira par aucun « dumping social ».

L'ensemble du personnel est repris

« L'ensemble du personnel roulant est repris conformément à la loi », rappelle la vice-présidente de la Métropole en charge des mobilités Malika Dati. Si changement il y a, il se fera au sein de la direction opérationnelle. Le directeur actuel Jean-Pierre Philibert est sur le départ. « Des discussions sont en cours entre les deux groupes pour déterminer les éventuels postes qui seraient maintenus en fonction des compétences. Les discussions portent également sur l'inventaire », précise Malika Dati.

Le réseau ne change pas pendant six mois

Si le délégataire a changé, le réseau Stan demeure. Il comporte actuellement une ligne de tram, trois lignes structurantes, six lignes principales, huit lignes de maillage, trois lignes de proximité, treize lignes scolaires, ainsi qu'Handistan, Mobistan et Taxistan. Sans parler de la desserte du Zénith ou du stade Marcel-Picot à l'occasion d'événements exceptionnels. Le futur réseau sera élaboré dans les six prochains mois. Entre-temps, le réseau restera tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Un nouveau réseau en septembre

Officiellement installé vendredi durant le dernier conseil métropolitain, un groupe de travail « mobilités », composé des maires de la métropole, d'un conseil de développement durable et de tous les usagers des transports en commun (conseil de la vie étudiante, de représentants du monde économique, de représentants d'association de personnes à mobilité réduite...) va plancher pendant trois mois. Le choix du constructeur du matériel roulant de la nouvelle ligne de tram doit être désigné en décembre 2019 au terme d'une procédure d'appel d'offres. Une seule certitude : il s'agira d'un véritable tram d'une longueur de 44 m avec des rames composées de 7 caisses qui pourront transporter jusqu'à 300 voyageurs, contre 120 aujourd'hui.

Saïd LABIDI